



## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

*En préambule à la séance, M. François Margot prend la parole en tant que délégué du Parc. Il présente le renouvellement de la charte du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, sur lequel le conseil sera appelé à se prononcer en décembre prochain.*

### **Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 6 octobre 2020**

M. François Margot, président, salue les conseillers, le syndic et les municipaux, ainsi que M. Daniel Martin, représentant la presse locale. Il remercie les employés communaux pour la préparation de la salle, nous permettant de tenir notre séance en respectant les consignes de sécurité liées au coronavirus.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-six conseillers ; deux sont excusés ; un est absent.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.  
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis N° 03/2020 – Arrêté d'imposition 2021-2022
6. Divers et propositions individuelles

#### **2. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020, reçu par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

#### **3. Correspondance et communications du bureau**

Le président donne lecture des courriels de Mmes Dorothée Ramel et Céline Rohrbasser. Toutes deux ont privilégié leur rôle de maman et participent à une réunion de parents d'élèves, agendée en même temps que le conseil.

M. François Margot informe que Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme a pour projet de faire parvenir sa lettre d'information aux membres des conseils communaux da-mounais. Pour ce faire, nous devrions leur transmettre les adresses mail des conseillères et

conseillers, avec leur accord. Le bureau du conseil salue cette initiative et propose de leur transmettre toutes les adresses, sauf celles des personnes qui ne le souhaiteraient pas. Ces dernières sont invitées à s'annoncer à la secrétaire en fin de séance.

Le président annonce que le dernier bulletin électronique *Canton – Communes*, publié quatre fois par an par la Direction des affaires communales et des droits politiques, sera transmis à chacun(e), pour information. Cela permettra aux intéressés de s'y abonner.

L'année prochaine, enfin, nous renouvelerons nos autorités. M. François Margot donne quelques informations concernant les prochaines élections communales : le premier tour aura lieu le 7 mars 2021, le délai pour le dépôt des listes étant fixé au 18 janvier 2021. Pour les préparer, le bureau invitera la population à une assemblée de commune, le lundi 9 novembre, à 20h15. Ce sera l'occasion d'informer chacune et chacun sur le rôle et le fonctionnement de la municipalité et du conseil communal, ainsi que de lancer la recherche de candidates et de candidats. La communication se fera par le biais d'un tout ménage et du *Journal du Pays-d'Enhaut*.

Ceux et celles qui auraient déjà décidé de se représenter pour la nouvelle législature sont priés de le faire savoir à la secrétaire en fin de séance, afin que nous puissions d'ores et déjà faire part de leur candidature lors de l'assemblée. Les indécis seront, quant à eux, contactés personnellement.

#### **4. Informations de la Municipalité**

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, nous invite à aller découvrir le nouveau site internet de la commune.

M. Alain Karnstädt nous informe que les travaux du pont de la Frasse sont en passe d'être terminés. Ils se sont relativement bien passés, sans trop de surprises. La conduite d'eau a été changée et isolée ; le din métallique qui supportait la conduite a dû être remplacé. Il remercie les entreprises de leur travail.

Concernant les chalets d'alpage, M. Michel Maillefer nous communique qu'ils ont été attribués aux amodiateurs actuels. Il y aura un seul changement : les Châtelards, dont l'amodiateur actuel a trouvé une montagne plus près de chez lui. Il a donc été remis en soumission dans le *Journal du Pays-d'Enhaut*.

#### **5. Préavis n° 03/2020 – Arrêté d'imposition 2021-2022**

M. Louis-Philippe Martin donne connaissance du rapport de la commission.

Une seule modification est à signaler, en comparaison avec l'ancien arrêté d'imposition. Celle-ci concerne l'art. 1, alinéa 11 : impôt sur les chiens. Il s'agit de définir par écrit les caractéristiques des chiens qui remplissent certaines conditions d'utilité publique ou aidant, afin de déterminer les propriétaires pouvant bénéficier d'une exonération.

Comme mentionné dans le préavis communal, M. Jean-Pierre Neff nous informe que la facture sociale augmente d'année en année. Celle-ci à l'heure actuelle est prise en charge à parts

égales par les communes et le canton. Les négociations avec le canton auraient pour objectif une prise en charge de 1/3 pour les communes et de 2/3 pour le canton et cette nouvelle répartition des charges n'interviendrait pas, dans le meilleur des cas, avant 2026.

Le nouveau système de calcul de la péréquation pourrait peut-être faire espérer une amélioration des finances communales. Mais là encore, ce n'est pas d'actualité.

De plus, les conséquences de la crise de la covid-19 qui risquent de se prolonger sur plusieurs années plongent les communes et les cantons dans l'inconnu quant aux futures rentrées fiscales.

En conclusion, la commission d'étude propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2021-2022, tel que présenté par la Municipalité.

Après avoir remercié la commission pour son travail et son rapport, le président passe la parole à l'assemblée.

M. Hervé Martin nous rappelle que, l'année dernière, suite à la décision du canton de reprendre entièrement à sa charge les coûts liés au financement de l'AVASAD, moyennant une bascule d'impôt des communes vers le canton, le conseil n'a pas pu délibérer, car l'arrêté d'imposition était valable pour deux ans. Il mentionne que 253 communes vaudoises, sur les 309 composant notre canton, optent pour un arrêté d'imposition sur une année ; les deux autres communes du Pays-d'Enhaut le pratiquent déjà. Il souligne que cela offre un peu plus de souplesse, permettant d'agir et/ou de réagir en cas de problème majeur ou d'investissement hors du commun. Au vu des incertitudes liées à la facture sociale, à la RIE III et ses effets sur la péréquation, aux charges fixes en augmentation continue, il propose de limiter la validité de l'arrêté d'imposition à une année. Sa proposition fait l'objet de l'amendement suivant, qu'il encourage les conseillers à soutenir, car il permettra d'obtenir un préavis municipal, sans lequel le Conseil communal ne peut pas siéger : « (...) La Municipalité propose au Conseil communal de fixer le taux d'imposition à 81% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2021 », en lieu et place de « pour les années 2021-2022 ».

M. Robin Schittli prend la parole au nom de la Commission de gestion. Elle souhaite elle aussi que le taux d'imposition soit valable une année.

M. Jean-Pierre Neff fait remarquer que, suite à la reprise par le canton des coûts liés au financement de l'AVASAD, les communes n'avaient aucune obligation de changer leur taux d'imposition. Il rappelle que la Municipalité avait fait part de sa décision de ne pas le modifier. Il souligne que, vu l'augmentation des charges, il n'est actuellement pas du tout possible de baisser le taux d'imposition (budget à 3 millions ; environ 1 million de rentrées avec les impôts) ; l'augmenter serait indécent. La situation liée à la répartition de la facture sociale (répartition 1/3 commune, 2/3 canton d'ici 2026 environ) et à la péréquation n'est pas près de changer. La Municipalité a donc proposé de fixer le taux d'imposition pour deux ans.

M. Robin Schittli précise la position de la Commission de gestion. Il relève qu'à de nombreuses reprises, les conseillères et conseillers ont fait part de leur souhait que les conseils planifiés soient maintenus ; que force est de constater que ceux-ci sont très souvent annulés faute de préavis et que, sans la votation sur l'arrêté d'imposition, il en aurait été de même du présent conseil. Ladite commission souhaite donc proposer de limiter la validité de l'arrêté d'imposition à une année. Il sera ainsi possible de maintenir chaque année le conseil du mois d'octobre, ne serait-ce que pour prendre connaissance des travaux de la Municipalité et pour voter l'arrêté d'imposition. Dès lors, les membres de la Commission de gestion proposent de modifier la décision du préavis comme suit : « d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel que présenté ».

M. Florian Aeberli fait remarquer que, dans la Loi sur les communes, l'une des attributions du conseil est de se prononcer sur l'arrêté d'imposition. En début de législature, l'été prochain, il serait intéressant pour ceux qui commencent d'avoir à se prononcer à ce sujet. Sans compter que trois conseils par année seraient un bien pour la motivation des uns et des autres.

Le président passe au vote l'amendement proposé par la Commission de gestion, à savoir « d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel que présenté ». Il faut noter qu'il est alors sous-entendu que « la Municipalité propose au Conseil communal de fixer le taux d'imposition à 81% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2021 (en lieu et place de « pour les années 2021-2022 ») », comme l'avait formulé M. Hervé Martin.

Il est accepté par 23 voix et 2 non.

Le préavis, avec l'amendement, est quant à lui accepté par 24 voix et 1 non.

M. Jean-Pierre Neff remercie l'assemblée d'avoir validé le taux d'imposition. A Rossinière, il était traditionnellement fixé pour deux ans. Il se réjouit ainsi de constater que les us et coutumes évoluent.

## **6. Divers et propositions individuelles**

M. François Margot remercie M. Eric Henchoz des deux ans passés à la présidence du Conseil communal. Le conseil marque alors sa reconnaissance par des applaudissements.

M. Fernand Dubuis rappelle que, lors de la rencontre avec le Groupement forestier en 2018, des citoyens avaient exprimé le regret qu'il n'y ait plus de mise de bois. La Municipalité avait semblé ouverte à l'éventualité d'en réorganiser. Il demande si la question a été abordée.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il en a parlé au Groupement forestier. Ce point est resté actuellement en suspens, car il y a d'autres priorités à régler. Cette demande de la Commune de Rossinière sera cependant reprise prochainement.

Concernant la déchetterie, M. Robin Schittli demande ce qu'il en est des discussions qui devaient avoir lieu au mois de juillet avec la Commune de Château-d'Oex ; si Château-d'Oex va entrer en matière ; si des contrôles supplémentaires vont être effectués ; si l'on va enfin respecter la loi fédérale sur la gestion des déchets.

M. Michel Maillefer répond que les discussions ont eu lieu et que plusieurs solutions ont été envisagées ; les choses sont en cours.

Le président donne lecture de la première partie du message de Mme Dorothée Ramel, concernant le bassin situé au bord de la route cantonale à La Tine. Certains habitants de La Tine se demandent pour quelle raison la fontaine dudit bassin n'a pas fonctionné durant une partie de l'été : cela serait-il lié à des problèmes de qualité de l'eau ou s'agit-il de l'entretien du bassin ? Etant donné que de nombreux promeneurs, randonneurs ou cyclistes passent à proximité (en particulier durant l'été dernier), Mme Dorothée Ramel trouve qu'il serait judicieux de le maintenir, d'autant plus qu'un panneau indiquant les chemins pédestres vient d'être posé juste à côté.

Le président ajoute qu'il a la même question concernant la fontaine de la Frasse. Lorsque la situation des sources devient problématique, la fermeture des fontaines est certes la première mesure d'économie d'eau. Il propose cependant de réfléchir à l'installation de robinets sur les fontaines, afin que les passants puissent se désaltérer au passage.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin poursuit, faisant remarquer que ladite fontaine n'a coulé qu'un mois et demi environ, alors qu'il n'y a pas eu de canicule cette année. Elle demande quel est le problème.

M. Alain Karnstädt répond que cette année, malgré les apparences, il y a eu des problèmes d'eau. Et, la première mesure prise dans des cas de pénurie est de fermer l'eau des bassins, le principal souci étant l'alimentation de la population en eau potable. Il se dit prêt à essayer de mettre des robinets.

M. Jean-Pierre Neff relève que l'eau est un gros problème : on utilise toujours plus d'eau et nos sources diminuent fortement. Avec le réchauffement climatique, la gestion de l'eau deviendra un gros défi. Il fait remarquer que l'on pourrait laisser les bassins ouverts toute l'année, et ouvrir les vannes de l'eau de Lausanne. Mais cette eau, il faut la payer, et l'on verrait passer la facture !...

M. Robin Schittli fait remarquer qu'il faudra rendre attentif les employés communaux, lorsqu'ils passeront la lame durant l'hiver. Le pont de la Frasse ayant été élargi, il faudra leur signaler la borne hydrante afin d'éviter qu'ils ne l'accrochent au passage.

M. Alain Karnstädt en prend bonne note.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin a vu que les supports des géraniums avaient été enlevés le long de la route cantonale. Elle demande si cela sous-entend qu'il n'y aura plus de décoration florale *ad aeternam* et pourquoi.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il y avait autrefois beaucoup de bénévoles qui s'en occupaient, ce qui n'est plus le cas actuellement. Des choix ont dû être faits.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin demande alors s'il serait envisageable que les employés communaux s'en occupent.

Le syndic répond que c'est déjà le cas, mais qu'il y en a beaucoup et que des choix ont été faits, quant au lieu où en mettre. Il est possible qu'à l'avenir, l'on décide d'en mettre à d'autres endroits.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin poursuit avec une question concernant le déblaiement de la neige en haut de la Frasse. Elle fait remarquer que les employés communaux l'entassent à côté de la fontaine, qu'elle fond avec le soleil et gèle dans le virage, le transformant en patinoire. Elle demande s'il y a moyen de faire autrement.

M. Alain Karnstädt répond qu'il fera le maximum pour trouver les meilleures solutions.

Enfin, M. François Margot lit la deuxième partie du message de Mme Dorothée Ramel, concernant le transport scolaire à La Tine. Elle remercie l'ASIPE d'avoir instauré un deuxième service de bus l'après-midi pour les tout-petits, leur évitant d'attendre une demi-heure dans la cour de l'école avant le début des cours.

Le président annonce encore que le 6A7 du jeudi sur le plan climat du canton Vaud, reporté à deux reprises, aura lieu le 22 octobre à 18h à l'hôtel Roc et Neige.

La parole n'étant plus demandée, il remercie chacun de sa participation et clôt la séance.

Le Président

F. Margot

La Secrétaire

M. Buri

